

Plan Covoiturage : Klaxit lance un simulateur d'éligibilité à la prime gouvernementale de 100€

Le Gouvernement a dévoilé en cette fin d'année le plan covoiturage quotidien. Parmi ses mesures phares, figure le versement d'une prime de 100 euros destinée aux conducteurs qui effectuent leurs premiers trajets. Qui est éligible à ce bonus gouvernemental ? Quelles en sont les conditions ? Pour permettre aux conducteurs de vérifier ces informations en seulement quelques clics, Klaxit lance un simulateur d'éligibilité en ligne.

<https://primecovoiturage.fr/>

Le plan covoiturage quotidien, qu'est-ce que c'est ?

Rappelons le, depuis le 1^{er} janvier 2023, le Gouvernement a mis en place un plan national destiné à accélérer le développement du covoiturage quotidien. Pour cette année 2023, 150 millions d'euros sont alloués à ce dispositif afin de lutter contre l'autosolisme.

Les trois mesures principales du plan covoiturage quotidien sont :

- **Un bonus de 100€** pour inciter les conducteurs à passer à l'acte ;
- **Un fonds de soutien aux collectivités qui subventionnent les trajets** : 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité afin de pérenniser la pratique ;
- **La mobilisation du Fonds vert** pour accompagner les projets de développement du covoiturage.

Ce bonus de 100 euros s'adresse uniquement aux primo-conducteurs, avec l'objectif premier d'encourager les automobilistes à se mettre au covoiturage :

- Ainsi, tout conducteur n'ayant pas encore bénéficié d'une prime CEE touche 25 € pour la réalisation de son premier trajet en covoiturage. Il touche ensuite 75 € supplémentaires s'il réalise 9 autres trajets dans les 3 mois, pour atteindre le bonus total de 100 €.
- À l'inverse, tout covoitureur qui a déjà utilisé une application de covoiturage courte distance, en tant que conducteur et sur une application ayant mis en place une opération spécifique CEE, ne pourra bénéficier de ce dispositif.

Un simulateur en ligne pour tester son éligibilité à la prime

Afin de valider ou non son éligibilité à la prime covoiturage, **Klaxit a développé un simulateur en ligne** : <https://primecovoiturage.fr/>

Pour cela, les utilisateurs sont invités à répondre à trois questions. Ces questions permettent de déterminer s'ils ont d'ores et déjà bénéficié d'une offre en lien avec une prime CEE covoiturage et donc, d'estimer s'ils sont éligibles ou non à la prime gouvernementale.

Pour valider définitivement leur éligibilité, les conducteurs doivent ensuite effectuer leur premier covoiturage par l'intermédiaire de l'application d'un opérateur de covoiturage courte distance comme Klaxit.

<https://primecovoiturage.fr/>



**TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA PRIME GOUVERNEMENTALE
POUR BÉNÉFICIER DU BONUS 'COUP DE POUCE
COVOITURAGE' COURTE DISTANCE DE 100€**

À propos de Klaxit

Lancé en 2014 par Julien Honnart (CEO) et Cyrille Courtière (CTO), Klaxit est le leader européen du covoiturage domicile-travail. En juillet 2019, Klaxit a racheté iDVROOM, filiale covoiturage de la SNCF.

En 2022, 5,2 millions de trajets en covoiturage courte distance ont été réalisés, dont plus de la moitié (2,6 millions) sur l'application Klaxit (source data.gouv).

Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, Klaxit s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En janvier 2023, Klaxit compte 350 entreprises clientes dont 80% des sociétés du CAC40 ayant souscrit à une solution de covoiturage et plus de 35 collectivités locales partenaires.

Klaxit a levé plus de 4 millions d'euros avec Via ID, RATP, Sodexo, MAIF et Aviva Impact Investing France (Inco).
Plus d'informations sur Klaxit : <http://www.klaxit.com/>